

C'est pour ces sociétés et leurs employés que nous sommes partie à l'ALENA.

Nous voulions conclure un Accord qui permette au Canada de rester un lieu d'investissement privilégié sur le marché nord-américain, et nous y sommes parvenus. Nous voulions apporter de petites améliorations à notre Accord de libre-échange avec les États-Unis, et nous y sommes parvenus. Et nous voulions avoir un meilleur accès au marché mexicain - et à ses 85 millions de consommateurs -, que des obstacles tarifaires et non tarifaires élevés nous interdisaient dans une large mesure et, encore une fois, nous y sommes parvenus.

Nous n'affirmons pas que l'ALENA entraînera des miracles économiques. Toutefois, à long terme, il contribuera à renforcer une activité économique solide et génératrice d'emplois.

Le Canada tient à l'ALENA. Notre parlement examine actuellement le texte de loi qui en permettra la mise en oeuvre et notre gouvernement entend qu'il soit adopté et en vigueur avant l'été. Nous remplirons notre part du contrat pour l'établissement de la nouvelle zone de libre-échange nord-américaine. Toutes les parties ont réitéré leur volonté de voir l'ALENA entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Parallèlement, nous nous réjouissons de pouvoir conclure des accords connexes sur l'environnement et la main-d'oeuvre. Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans les négociations qui visent à renforcer la coopération entre les partenaires de l'ALENA en matière d'environnement. De fait, nous avons vivement insisté, pendant la négociation de l'ALENA, pour que soit mise en place une commission trilatérale sur l'environnement.

À ce moment-là, nous avons aussi préconisé de créer une instance trilatérale qui serait chargée d'étudier les problèmes de main-d'oeuvre. Comme notre proposition a alors été rejetée, nous sommes heureux que les États-Unis et le Mexique soient maintenant disposés à négocier un accord trilatéral dans ce domaine. Le Canada appuie tout effort déployé afin d'améliorer le niveau de vie et les conditions de travail dans les trois pays et, comme on peut le lire dans le préambule de l'ALENA, «de protéger, d'accroître et de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs». Mais permettez-moi d'exprimer certaines préoccupations concernant les accords additionnels. Nous sommes favorables à ces accords, mais nous invitons à la prudence quant aux résultats escomptés. Les attentes sont élevées. Mes préoccupations se situent au plan de la mise en application. Certains analystes ont dit qu'il fallait donner du mordant à ces accords additionnels, mais le mordant peut aussi mordre. Et de façon inattendue. Favorisons la collaboration et la